



GEOMETRE-EXPERT
S.C.P. ROUALET-HERRMANN
4, rue Placet - BP193
51206 EPERNAY CEDEX
Tel: 03.26.51.53.51

COMMUNE DE MORSAINS

CARTE COMMUNALE

Vu pour être annexé à la délibération en date du 30 Août 2004
approuvant la Carte Communale.

A MORSAINS, le

Le Maire,

20 SEP 2004



SOUS PRÉFECTURE
21 SEP. 2004
D'EPERNAY

*Vu pour être annexé à
l'arrêté préfectoral en date de
ce jour.*

*Châlons-en-Champagne,
le 17 OCT 2004*

Pour le Préfet
Secrétaire Général
signé Raymond LE DEUN

Pour ampliation
Pour le Maire
et par délégation,
l'Adjoint

F. Reynaud
François Reynaud



RAPPORT DE PRÉSENTATION

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	4
INTRODUCTION	5
PREMIERE PARTIE - ANALYSE DES DONNEES.....	7
A - LES DONNEES QUALITATIVES	8
I LOCALISATION ADMINISTRATIVE DE LA COMMUNE	8
II ETAT DES DOCUMENTS D'URBANISME ANTERIEURS.....	8
III ORGANISMES ET ASSOCIATIONS DIVERS	9
3.1. Communauté de Communes de la Brie Champenoise.....	9
3.2. Syndicat de Bonneval.....	9
3.3. Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Marne.	9
IV SITUATION GEOGRAPHIQUE.....	10
4.1. Situation générale.....	10
4.2. Desserte routière.....	12
4.3. Occupation des sols.....	14
4.4. Altimétrie	14
V CLIMATOLOGIE	15
5.1. Climat.....	15
5.2. Pluviométrie.....	15
5.3. Température	16
5.4. Les vents.....	17

VI	GEOLOGIE	17
VII	LES CARACTERISTIQUES DU PATRIMOINE NATUREL ET DE L'ENVIRONNEMENT	20
	7.1 Cours d'eau : Le ru de Bonneval.....	20
	7.2. Les paysages.....	20
	7.3. Les boisements	21
VIII	LES CARACTERISTIQUES DU SITE URBAIN.....	22
B-	LES DONNEES QUANTITATIVES	24
I	LA DEMOGRAPHIE	24
	1.1. Evolution de la population municipale entre 1872 et 1999.....	24
	1.2. Détail de l'évolution de la population entre 1975 et 1999	25
	1.3. Pyramide des âges	26
	1.4. Evolution des ménages.....	26
II	LES ACTIVITES ECONOMIQUES	27
	2.1. Secteurs d'activités.....	27
	2.2. Population active.....	32
	2.3. Niveau d'études.....	34
III	LES CONSTRUCTIONS	34
	3.1. Parc de logement	34
	3.2. Age des constructions en 1999.....	35
	3.3. Les résidences principales en 1999	35
	3.4. Parc locatif	37
IV	LES EQUIPEMENTS ET RESEAUX.....	38
	4.1. Scolaire.....	38
	4.2. Bâtiments et équipements publics	38
	4.3. Vie associative	38
	4.4. Les réseaux.....	39
	4.4.1. Eau potable.....	39
	4.4.2. - Assainissement des eaux usées et pluviales.....	39

4.5. Transports collectifs :	39
4.6. Traitements des ordures ménagères	39

DEUXIEME PARTIE - OBJECTIFS D'AMENAGEMENT 41

I COMPATIBILITE AVEC LES LOIS D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME.....	42
II PROTECTION L'ENVIRONNEMENT	42
III RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES.....	42
3.1 Risques naturels	42
3.2 Risques technologiques.....	42
IV PATRIMOINE ARCHITECTURAL	43
V LES OBJECTIFS ET JUSTIFICATIONS DES DISPOSITIONS DE LA CARTE COMMUNALE	43

AVANT-PROPOS

Une Carte Communale est un document d'urbanisme qui délimite les secteurs où les constructions sont autorisées et les secteurs où les constructions ne sont pas admises, à l'exception de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Elle peut préciser qu'un secteur est réservé à l'implantation d'activités, notamment celles qui sont incompatibles avec le voisinage des zones habitées.

Elle délimite, s'il y a lieu, les secteurs dans lesquels la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit par sinistre n'est pas autorisée.

Dans les secteurs admettant des constructions s'appliquent les règles générales d'urbanisme prévues par le Code de l'Urbanisme, articles R111-1 à R112-2, notamment en ce qui concerne la localisation et la desserte des constructions, l'implantation et le volume des constructions, l'aspect des constructions.

Le dossier de carte communale se compose d'un rapport de présentation et de documents graphiques.

Le rapport de présentation analyse l'état initial de l'environnement.

Pour la délimitation des secteurs où les constructions sont autorisées, il explique les choix retenus notamment au regard des objectifs et des principes concernant :

- l'aménagement du cadre de vie ;
- les conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transport répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources ;
- la gestion du sol de façon économe ;
- la protection des milieux naturels et des paysages ;
- la sécurité et la salubrité publiques ;
- l'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs de développement durable.

Enfin, il évalue les incidences des choix de la carte communale sur l'environnement et expose la manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

Les documents graphiques délimitent les secteurs où les constructions sont autorisées. Ils peuvent préciser qu'un secteur est réservé à l'implantation d'activités, notamment celles qui sont incompatibles avec le voisinage des zones habitées.

La carte communale est élaborée à l'initiative et sous la responsabilité de la commune.

Par ses choix d'aménagement et secteurs admettant des constructions, elle doit être compatible avec les normes juridiques hiérarchiquement supérieures, notamment en ce qui concerne les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT).

La carte communale est soumise à enquête publique permettant ainsi la consultation des habitants.

L'approbation de la carte communale par le Conseil municipal la rend opposable à toute personne publique ou privée pour l'exécution de tous travaux, constructions, plantations, affouillements ou exhaussements des sols, pour la création de lotissements et l'ouverture des installations classées.

Lors de la délibération approuvant la carte communale, le conseil municipal doit spécifier si la commune retient la compétence des actes de permis de construire et d'autorisations d'urbanisme, auquel cas ceux-ci seront délivrés par le Maire.

Dans le cas contraire, le Préfet conservera la compétence pour délivrer les autorisations du droit des sols.

La carte communale doit également être approuvée par le Préfet

La carte communale peut être révisée à l'initiative de la commune ou bien à la demande de l'Etat si elle doit être rendue compatible avec les directives territoriales d'aménagement ou pour permettre la réalisation d'un nouveau projet d'intérêt général.

INTRODUCTION

Les constructions sur le territoire de la commune de Morsains se répartissent essentiellement entre le village et le hameau de Leuze.

En plus de ces groupes de constructions, cinq corps de fermes importants sont répartis sur l'ensemble du territoire aux lieudits suivants :
Les Orcils, Les Corets, Les Hantes, Charminet et Les Grands Buteaux.

Entre le village et le hameau de Leuze, une habitation isolée se trouve au lieudit La Charcompte.

Afin que le développement des constructions sur le territoire communal ne se fasse pas de manière anarchique et pour gérer au mieux les équipements publics tels que la voirie et le réseau d'eau potable, le conseil municipal a choisi de définir les zones constructibles, autour du village et du hameau de Leuze, ainsi qu'à proximité des corps de fermes.

Pour ce faire, il n'a pas été retenu un plan local d'urbanisme trop lourd pour les besoins de développement urbain qui existent sur la commune.

L'élaboration d'une carte communale permettant de définir les zones constructibles et rappelant les règles générales du règlement national d'urbanisme a été prescrit par le conseil municipal par délibération en date du 15 avril 2002.

PREMIERE PARTIE - ANALYSE DES DONNEES

A - LES DONNEES QUALITATIVES

I LOCALISATION ADMINISTRATIVE DE LA COMMUNE

Les données administratives de la commune de Morsains sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

N° INSEE	51 386
Surface	1433 hectares
Département	Marne (51)
Arrondissement	Epernay
Canton	Montmirail

Le canton de Montmirail, situé à l'ouest du département de la Marne, comprend 19 communes couvrant 27 777 hectares et comptant 7 453 habitants.

Ce canton est à vocation essentiellement agricole. Cette activité se traduit principalement par des implantations de silos agricoles collectifs sur plusieurs communes du canton.

A l'intérieur de ce canton, la commune voisine de Montmirail dispose de commerces et services nécessaires à l'ensemble du Canton. Elle accueille également des activités artisanales et industrielles qui fournissent des emplois aux habitants des communes voisines.

II ETAT DES DOCUMENTS D'URBANISME ANTERIEURS

La commune de Morsains ne disposait jusqu'à présent d'aucun document d'urbanisme et relevait donc de l'application du Règlement National d'Urbanisme (R.N.U.).

Le territoire communal n'est couvert par aucun ancien Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) ou par un Schéma de Cohérence Territorial défini par la loi dite de Solidarité et de Renouvellement Urbain (loi S.R.U.)

III ORGANISMES ET ASSOCIATIONS DIVERS

La commune de MORSAINS fait partie des organismes suivants.

3.1. Communauté de Communes de la Brie Champenoise

Cette communauté de communes regroupe 17 communes : BERGERES-SOUS-MONTMIRAIL, BOISSY-LE-REPOS, CHARLEVILLE, CORFELIX, CORROBERT, FROMENTIERES, JANVILLIERS, LE VEZIER, MECRINGES, MONTMIRAIL, MORSAINS, SOIZY-AUX-BOIS, LE THOULT-TROSNAY, TREFOLS, VAUCHAMPS, VERDON, LA VILLENEUVE-LES-CHARLEVILLE.

L'ensemble de cette communauté de communes compte 6754 habitants.

Le siège de la communauté de commune est établi à Montmirail, et ses compétences sont :

- l'aménagement de l'espace ;
- politique du logement, programmes locaux de l'habitat ;
- création ou équipement de zones d'activités industrielles, tertiaires ou artisanales ;
- soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi ;
- activités culturelles ou socioculturelles ;
- activités sportives ;
- tourisme ;
- collecte, traitement et élimination des ordures ménagères et déchets ;
- secours et lutte contre l'incendie ;
- création, aménagement et entretien de la voirie,
- activités scolaires et périscolaires ;
- transports scolaires ;
- assainissement ;
- traitement, adduction, distribution de l'eau.

3.2. Syndicat de Bonneval

Il regroupe 5 communes : LE VEZIER, MECRINGES, MORSAINS, RIEUX et TREFOLS, pour une population de 723 habitants au recensement 1999.

Son siège est établi en mairie de Morsains et son rôle est le captage et la distribution d'eau potable.

En plus des communes adhérentes, le réseau de distribution du syndicat alimente également le hameau de Maclaunay sur la commune de Montmirail.

3.3. Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Marne.

Il regroupe la quasi-totalité des communes du département de la Marne. Son rôle est le développement de l'électrification dans le département.

IV SITUATION GEOGRAPHIQUE

4.1. Situation générale

Située à l'ouest du département de la Marne, la commune de Morsains se trouve à 11 kilomètres de Montmirail, chef-lieu de canton.

Les constructions se répartissent entre le village de Morsains, les hameaux de Leuze et Les Grands Buteaux, et 4 fermes isolées.

L'agglomération principale, constituée par Morsains, est située en bordure de la route départementale n°375 qui relie la commune à Montmirail.

Le village s'étend vers l'est depuis la route départementale et sur une longueur d'environ 800 mètres.

Par rapport à ce centre qui regroupe la mairie, l'église, et la salle des fêtes, le hameau des Grands Buteaux se situe au sud-est, près de la forêt domaniale du Gault, à 2,4 kilomètres de l'extrémité est de Morsains.

Les autres constructions sont toutes établies au nord de Morsains.

Le hameau de Leuze est établi sur l'autre versant de la vallée du Ru de Bonneval, à une distance d'environ 1,3 kilomètres de Morsains.

En continuant depuis ce hameau vers le nord se trouve la ferme des Corets à une distance d'environ 800 mètres. Quelques constructions sont situées entre le hameau et la ferme, sensiblement à mi-distance.

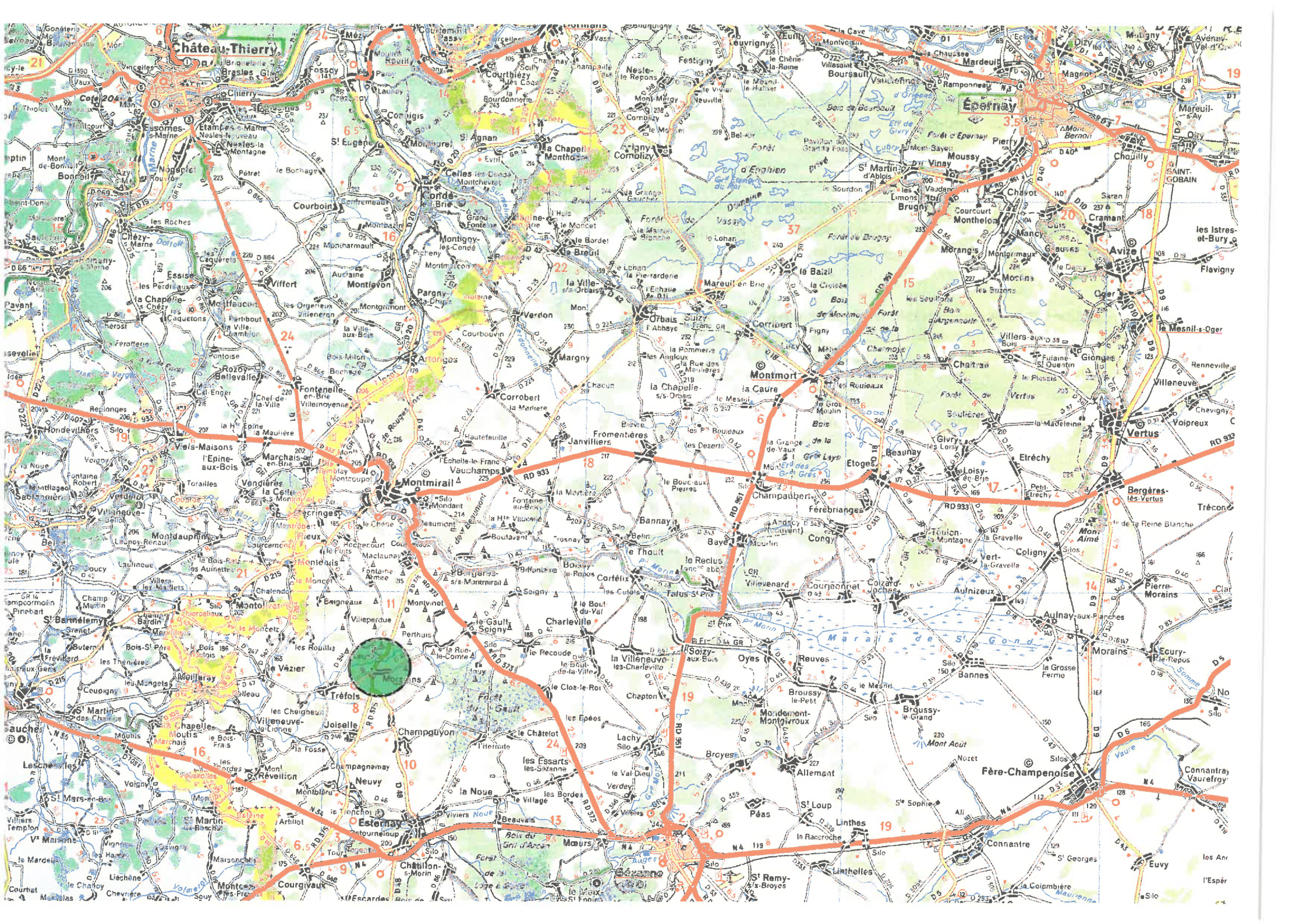
A 800 mètres au nord-ouest du hameau de Leuze se trouve la ferme des Orcils, établie au fond d'un thalweg en limite du territoire communal.

Deux fermes isolées sont situées au nord de Morsains à proximité immédiate de la route départementale n°375. Il s'agit d'une part de la ferme de Charminet et d'autre part de la ferme des Hantes respectivement distantes de 1,4 et 2 kilomètres de Morsains en direction de Montmirail.

Par rapport aux principales agglomérations les plus proches, la commune est placée de la manière suivante :

- CHATEAU-THIERRY à 35 kilomètres, sous-préfecture du département de l'Aisne, 15.000 habitants ;
- MEAUX à 64 kilomètres, sous-préfecture du département de la Seine-et-Marne, 46.000 habitants
- PROVINS à 34 kilomètres, sous-préfecture du département de la Seine-et-Marne, 13.000 habitants ;
- SEZANNE à 21 kilomètres, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Epernay, 5.950 habitants ;
- CHALONS-EN-CHAMPAGNE à 69 kilomètres, préfecture du département de la Marne, 51.553 habitants (agglomération de 67.951 habitants) ;
- EPERNAY à 53 kilomètres, sous-préfecture du département de la Marne, 28.000 habitants (agglomération de 35.300 habitants).

A la vue de ces chiffres, il apparaît que la commune est autant attirée par les départements voisins bordant la région parisienne que par le département de la Marne lui-même.



4.2. Desserte routière

La commune est principalement desservie par la route départementale n°375 qui la relie à Montmirail.

Cette route est orientée nord-sud. Elle supporte une circulation essentiellement locale, avec un peu de trafic rejoignant la route nationale n°4 à l'ouest d'Esternay.

Une seconde route départementale (n°48) débute au sud de l'agglomération de Morsains. Se raccordant sur la route départementale n°375, elle permet de rejoindre directement l'agglomération d'Esternay puis de se diriger vers l'est par la nationale 4. Sur cette seconde route départementale, la circulation est également locale.

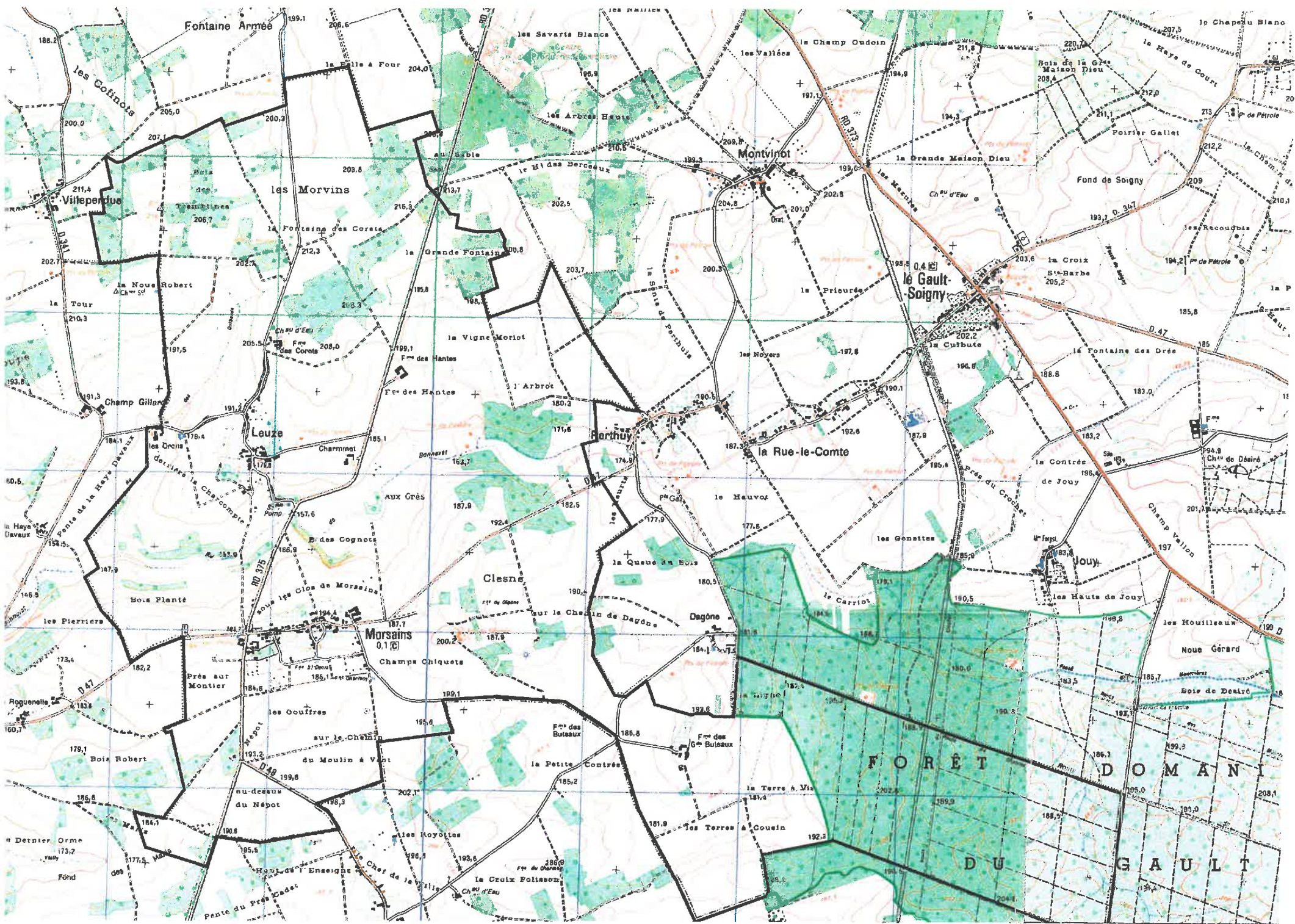
Une troisième route départementale traverse le territoire communal de sud-ouest en nord-est. Il s'agit de la route départementale n°47 le long de laquelle est établi le village de Morsains. Cette route a un faible trafic car elle ne relie que les villages voisins et ne supporte pas de circulation de transit.

Une voie communale, en partie commune avec la commune voisine de Champguyon, relie Morsains au hameau des Grands Buteaux.

Une autre voie communale (n°4) se raccordant à la route départementale n°375 dessert le hameau de Leuze. Elle se poursuit vers le nord et permet d'atteindre Montmirail. S'agissant d'une voie communale, sa faible largeur et son tracé sinueux ne permettent pas de supporter un grand trafic. Seule la desserte locale et des terres agricoles est assurée par cette voie.

Au-dessus du hameau de Leuze la voie communale n°5 se raccorde sur la précédente pour aller desservir la ferme des Orcils à l'ouest. Vers l'est, cette voie permet de joindre directement le hameau de Leuze à la route départementale n°375 en direction de Montmirail. La jonction avec la départementale se fait juste au-dessus de la ferme de Charminet.

Les autres voies de communication sont constituées de quelques chemins ruraux et essentiellement de chemins d'exploitation issus du remembrement des terres agricoles.



4.3. Occupation des sols

La commune s'étend sur une superficie de 1433 ha se répartissant selon les natures suivantes :

(source : données cadastrales 2001)

NATURES	SUPERFICIES (Ha)
Terres	952.64
Prés	75.30
Vergers	9.81
Bois	337.42
Landes	0.36
Eaux	4.23
Jardins	4.62
Terrains à bâtir	15.90
Terrains d'agrément	2.37
Sols	16.01
Non cadastré	14.58
Totaux	1433.24

4.4. Altimétrie

(Source : cartes IGN)

La commune est située sur le plateau de la Brie champenoise qui présente une altitude moyenne voisinant les 200 mètres NGF avec des oscillations très amples du terrain.

Sur le territoire communal, ce plateau est traversé d'est en ouest par un thalweg correspondant au cours du ruisseau appelé « Ru de Bonneval.

Ce vallon se situe entre les cotes 170m NGF à la limite Est du territoire et 148m NGF à l'extrémité ouest, pour une longueur d'environ 3300 mètres.

L'extrémité est du thalweg constitue le point le plus bas du le territoire communal, à l'altitude de 148 mètres NGF.

Les versants du thalweg présentent des pentes assez fortes. Le versant sud, partant du village de Morsains présente une différence d'altitude de 34 mètres pour une distance de 800 mètres, soit une pente d'un peu plus de 4%.

Le versant nord quant à lui présente une pente légèrement plus faible de 3,5%, avec une dénivelée de 42 mètres pour une longueur de 120 mètres.

Le village de Morsains est établi au sommet du flanc sud du thalweg, en bordure du plateau. Plus au sud, le territoire présente les caractéristiques du plateau de la Brie champenoise, à savoir une altitude d'environ 190 mètres NGF avec quelques ondulations de terrain très amples.

Sur le flan nord du thalweg se trouve le hameau de Leuze, en partie haute. Plus au nord, le territoire retrouve les caractéristiques du plateau de la Brie Champenoise.

A l'angle nord-ouest du territoire, au lieudit « Bois des Tremblines » se trouve le point culminant de la commune, à l'altitude de 216 mètres NGF.

Un thalweg secondaire est présent en limite ouest de la commune. Débutant légèrement au-dessus de la ferme des Corets, il se dirige vers le sud et correspond au tracé du Ru des Oulbards. A l'extrémité du territoire communal, il passe à proximité de la ferme des Orcils.

V CLIMATOLOGIE

5.1. Climat

Située à l'est de l'Ile-de-France, la région constitue une zone de transition entre les climats océanique et continental, même si son climat présente une dominante océanique.

Il en résulte des hivers relativement doux et des étés tempérés.

L'influence du climat continental se fait sentir par de brèves pointes extrêmes des températures :

- température minimale absolue : - 21°C le 6 janvier 1985.
- température maximale absolue : 38,3°C le 28 juin 1947.

En ce qui concerne les températures et la pluviométrie, les données météorologiques ont été relevées par la Météorologie Nationale au poste de REIMS.

5.2. Pluviométrie

Les hauteurs moyennes mensuelles de précipitations sur une période de 29 ans (1961 à 1990) sont les suivantes (en mm) :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Année
43,6	42,3	50,8	43,4	59,8	58,8	52,2	49,4	49,5	51,5	53,1	49,8	604

Tableau 1 : Valeurs moyennes mensuelles de précipitations sur 29 ans

A la vue de ce tableau, il apparaît que les pluies se trouvent bien réparties sur l'ensemble de l'année avec un maximum pour les mois de mai et juin.

Cette répartition homogène de la pluviométrie se trouve confirmée par le tableau suivant, qui présente, pour la même période d'observation, le nombre moyen mensuel de jours de précipitation.

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Année
17,6	13,9	16,8	14,6	15,7	13,7	11,5	11,9	11,8	13,7	15,7	16,2	173

Tableau 2 : Nombre moyen mensuel de jours de précipitations

En ce qui concerne les précipitations neigeuses, il apparaît dans le tableau ci-dessous qu'elles peuvent se produire de novembre à mai, avec un nombre moyen de 20 jours par an, et des maximums en janvier et février :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Année
5	5	3	1	2	0	0	0	0	0	2	3	20

Tableau 3 : Nombre moyen de jours de neige

5.3. Température

Sur la période 1946 à 1989, les températures moyennes mensuelles ont été les suivantes (en degrés C°) :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Année
6	6,6	10,6	14,5	18,4	21,6	23,9	23,3	20,5	15,4	9,3	6	14,7

Tableau 4 : Moyennes mensuelles des températures maximales quotidiennes

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Année
-0,6	-0,4	1,7	3,9	7,4	10,5	12,0	10,4	9,8	6,3	2,7	0,6	5,4

Tableau 5 : Moyennes mensuelles des températures minimales quotidiennes

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Année
2,2	3,1	6,2	9,2	12,9	16,1	18,1	17,7	15,2	10,9	6,0	3,3	10,1

Tableau 6 : Températures moyennes mensuelles

Si, comme le montrent les moyennes précédentes, les étés restent tempérés et les hivers relativement doux, le nombre de jours de gelée est par contre important : 69 jours par an répartis de septembre à juin.

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Année
15	14	11	5	1	1	0	0	5	3	8	13	69

Tableau 7 : Nombre moyen mensuel de jours de gelée

5.4. Les vents

La rose des vents provenant de la station météorologique de Reims fait apparaître une dominance des vents de secteur ouest-sud-ouest. Ils résultent des dépressions qui se produisent sur la Manche ou l’océan Atlantique.

VI GEOLOGIE

Source : carte géologique BRGM. Les lettres en caractères gras et entre parenthèses renvoient à l'extrait de la carte géologique.

La géologie du territoire communal est marquée par le thalweg du Ru de Bonneval qui tranche le plateau de la Brie champenoise.

Cette dépression est comblée par des limons argileux de lessivage, colluvionnés. La bordure des plateaux et le haut versant ont été soumis à l'érosion et les produits dissociés du substratum se sont accumulés dans la partie basse des versants, entraînés essentiellement par solifluxion (Cv). Le même type de sol se retrouve en fond du petit thalweg du Ru des Oulbards et celui du hameau de Leuze.

En remontant le versant, les sols sont tout d'abord constitués de marnes et de calcaires (**e6bC**). La partie inférieure est constituée par un calcaire assez massif mais tendre, beige, à grain fin, présentant par place des niveaux riches en fossiles. Au-dessus reposent les marnes blanches, beiges, verdâtres. Les marnes sont localement silicifiées et contiennent des miches de silex brun fossilifère.

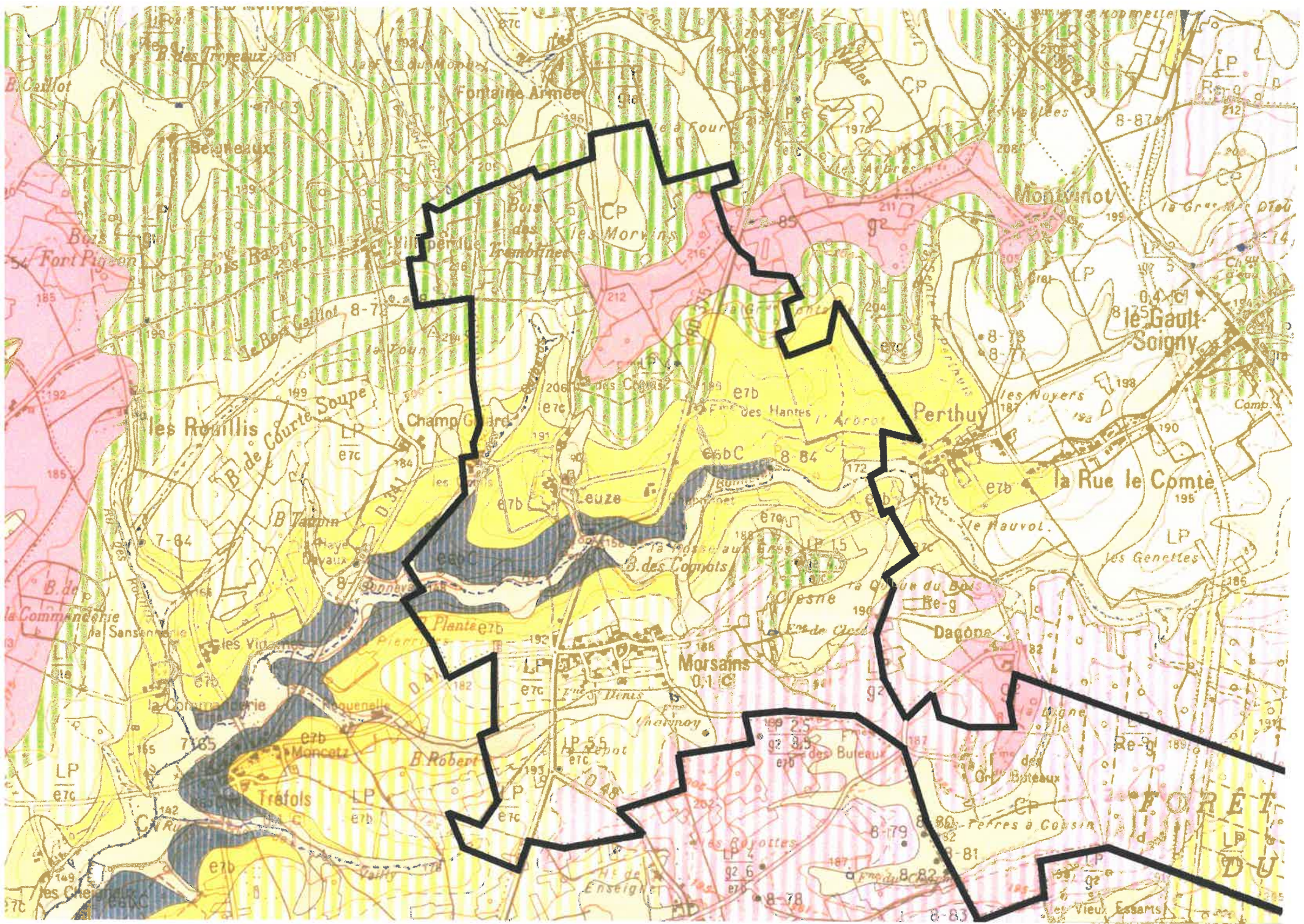
Sur la partie sud du plateau, y compris le village de Morsains, les sols sont composés de limons sur plateau, sur un substrat de marnes et calcaire blancs (**Lp/e7c**). Pour ces limons hétérogènes, il est possible de distinguer une évolution du haut vers le bas. La partie supérieure est relativement homogène se rapprochant des limons loessiques superposés. La partie inférieure est enrichie en argile d'illuviation de nature kaolinique. Cette formation de limons est scindée en deux parties par une veine de collusions (**Cv**) de bas-versant en partie solifluées.

A l'est du village ainsi que dans le massif forestier du Gault, les limons sur plateau sont présents sur un substrat de sables fins (**Lp/g2**). Le sable quartzeux est généralement blond, beige ou ocre plus ou moins rouge en fonction des oxydes de fer qu'il contient. Il présente fréquemment des stratifications obliques ou entrecroisées. Il est homogène.

A l'est de la ferme des Grand Buteaux, une partie des sols est constituée de ces mêmes sables fins (**g2**) mais qui cette fois reposent directement sur des marnes ludiennes.

Le plateau au nord du thalweg du Ru de Bonneval, est principalement composé de limons de plateau sur substrat d'argiles vertes (**LP/g1a**). L'argile verdâtre est compacte et contient une forte proportion de sable très fin. Les minéraux argileux sont essentiellement l'illite et la montmorillonite avec, en faible proportion, la kaolinite.

Sur cette même partie de plateau, on trouve une importante zone de sables et grès du stampien (**g2**) tels que ceux décrits à proximité de la ferme des Grands Buteaux.



VII LES CARACTERISTIQUES DU PATRIMOINE NATUREL ET DE L'ENVIRONNEMENT

7.1 Cours d'eau : Le ru de Bonneval

Le ruisseau de Bonneval est le résultat de différents fossés et petits rus situés en fond de vallons et drainant naturellement le plateau de la Brie Champenoise.

Il traverse le territoire communal d'est en ouest, scindant le plateau par un thalweg profond.

Au-delà, il constitue un affluent du Grand Morin.

Il s'agit d'un ruisseau de bonne qualité à régime contrasté avec des étiages et de forts débits d'hiver. Il a de nombreux affluents temporaires et constitue une zone de reproduction pour la truite fario.

Ce ruisseau n'est pas répertorié pour les études et suivis faits par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en raison de sa faible importance.

Par contre, la Fédération Départementale des Associations de Pêche et Pisciculture de la Marne classe le cours d'eau en première catégorie, la présence et le développement des salmonidés y sont donc possibles.

7.2. Les paysages

Le paysage présente l'aspect d'un plateau principalement destiné à l'agriculture et présentant un vallonnement ample. Le ruisseau de Bonneval forme un profond thalweg qui vient couper le plateau.

Le fond du thalweg est agrémenté d'un boisement linéaire des rives marquant le parcours du ruisseau.

Bien que le plateau soit destiné à l'agriculture, le territoire communal ne présente pas l'aspect dénudé des grandes cultures comme on peut le voir sur les communes voisines. De nombreux massifs boisés et bosquet alternent avec les cultures et forment ainsi une discontinuité dans le paysage.

Le village de Morsains est situé au sommet du flanc sud du thalweg formé par le ruisseau de Bonneval. De ce fait il est particulièrement visible depuis le versant opposé. Les plantations des jardins qui entourent les maisons d'habitations viennent atténuer la perception des constructions sur ce sommet de versant.

A l'extrémité ouest du village, l'église constitue un important repère visuel du fait de ses dimensions et de la hauteur du clocher. En face de celle-ci, de l'autre côté de la route départementale, la mairie attire également le regard par son aspect massif et sa grande hauteur particulièrement mise en évidence par sa position en haut du coteau.

Le hameau de Leuze, niché dans un petit repli du coteau nord, n'est visible que depuis le coteau opposé. Autour du hameau, les plantations et jardins cachent les constructions à la vue depuis le reste du territoire communal.

Le paysage est également ponctué par les plates-formes pétrolières éparpillées dans les cultures. Elles attirent inévitablement le regard soit du fait du mouvement continu des puits en fonction, soit par leur glacis plat et dénudé tranchant avec les cultures voisines.

Toute la partie sud-est du territoire est occupée par la forêt du Gault formant un important massif boisé réparti sur plusieurs communes.

7.3. Les boisements.

Les zones boisées recensées en 2001 pour l'imposition cadastrale comptent 337 hectares comprenant des peupleraies, taillis sous futaie, futaies de résineux, taillis simple et les boisements ayant souffert de la tempête de décembre 1999. Cette superficie boisée représente 24% de la superficie de la commune.

Le principal boisement est constitué par la forêt domaniale du Gault au sud-est du territoire communal.

Les autres boisements se trouvent essentiellement sur les parties nord et ouest du territoire communal.

D'autres bosquets sont présents au sud et à l'ouest du village de Morsains.

De beaux taillis sous futaie composent ces forêts dont les essences dominantes sont :

- ⇒ le chêne,
- ⇒ le charme,
- ⇒ le frêne,
- ⇒ le merisier,
- ⇒ le tremble,
- ⇒ le châtaignier,
- ⇒ le hêtre,
- ⇒ le bouleau.

Les massifs boisés importants retiennent beaucoup de chevreuils et de sangliers.

VIII LES CARACTERISTIQUES DU SITE URBAIN

Les constructions sont essentiellement regroupées au village de Morsains et au hameau de Leuze.

Le village a pour caractéristique d'être établi au bord du plateau de la Brie champenoise, au sommet du coteau formé par la vallée du Ru de Bonneval.

Il s'étend le long d'une route quasi rectiligne, elle-même tracée en bordure du plateau. Le village est de type village rue et s'étend sur une longueur de 800 mètres pour une profondeur moyenne de 200 mètres. Deux extensions plus profondes suivent des voies communales, elles aussi tracées sur le plateau. Le village ne déborde pas sur le flanc de coteau.

Les constructions les plus anciennes forment des groupes denses entre lesquels existent des terrains non bâtis.

La plupart de ces constructions sont établies sur des parcelles assez petites, aux formes irrégulières. De ce fait les constructions sont fréquemment établies en limite des propriétés.

Souvent, elles présentent également toute ou partie de la façade en alignement de la rue.

Cependant, du fait de l'espacement des groupes de constructions, l'alignement de la rue n'est pas continu.

Les constructions plus récentes sont plutôt établies en recul de la voie, sur des parcelles plus vastes qui permettent de laisser un espace entre la construction et les limites de propriété.

Il est difficile de distinguer une caractéristique dans les formes et volumes des constructions. Leurs dimensions et leurs dispositions sur les parcelles sont très variables et il n'est pas possible d'en dégager une règle. Seule la hauteur des constructions est régulière, celles-ci n'ayant jamais plus d'un étage, mis à part les bâtiments à usage agricole dont la hauteur peut être supérieure.

La nature des constructions ne présente pas non plus d'unité. Si pour les plus anciennes les matériaux locaux ont été utilisés, cela ne dégage pourtant pas un style particulier du fait de nombreux remaniements des constructions pour les adapter à l'évolution des modes d'habitat.

Cependant, on remarque en bordure ouest du village un bel ensemble constitué par l'église datant du 13^{ème} siècle et le château du 18^{ème} siècle présentant des tours du 16^{ème} siècle.

Les rénovations récentes de ces édifices les ont mises en valeur, d'autant que ces constructions sont bien visibles depuis la route départementale 375.

Le hameau de Leuze s'est établi près d'une fontaine. Les constructions sont principalement regroupées au carrefour de deux voies communales. Les constructions sont très denses et regroupées pour l'essentiel autour de la fontaine. On note la présence d'un château de grandes dimensions pour ce petit hameau.

Les autres constructions présentes sur le territoire communal sont des fermes.

Compte tenu de l'importance du territoire communal et sa vocation ancestrale à l'agriculture, les fermes ont du autrefois s'éparpiller pour pouvoir exploiter de façon rationnelle pour l'époque les terres de leurs alentours.

B - LES DONNEES QUANTITATIVES

Avertissement :

Dans la présente partie du rapport de présentation, un certain nombre de chiffres et résultats statistiques vont être présentés. Ces statistiques proviennent des services de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

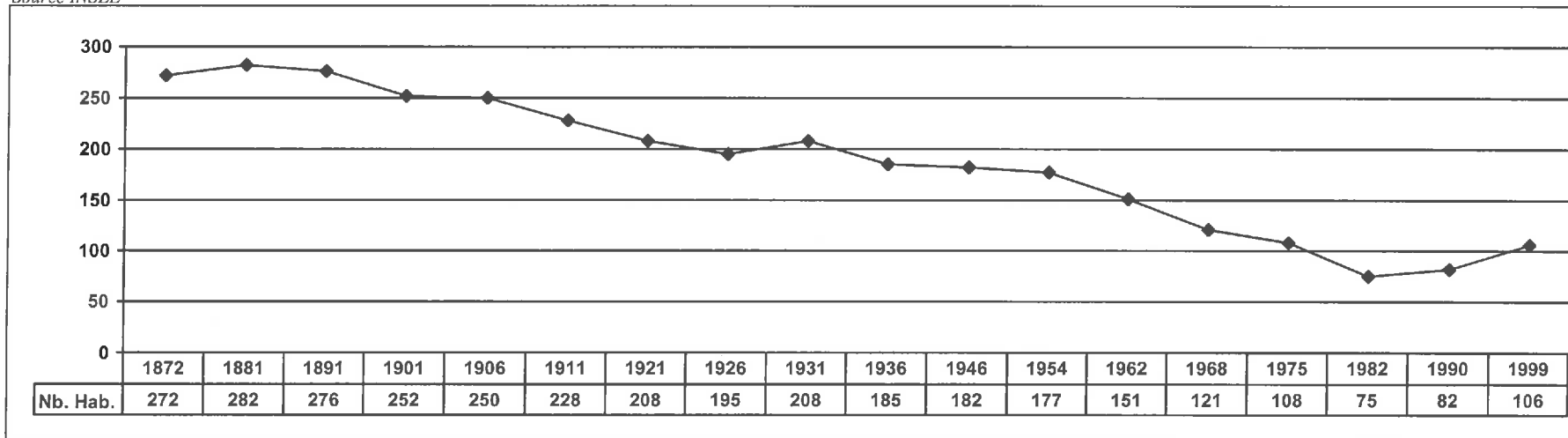
Les résultats des recensements sont obtenus soit par dénombrement, soit par exploitation exhaustive, soit par sondages. Selon les tableaux les résultats peuvent donc être légèrement différents

Notamment, la définition de la population active a changé entre 1982 et 1990 : les militaires du contingent sont compris dans la population active à partir de 1990 alors qu'ils ne l'étaient précédemment.

I LA DEMOGRAPHIE

1.1. Evolution de la population municipale entre 1872 et 1999

Source INSEE



La population maximale de la commune a été atteinte dans le dernier quart du 19^{ème} siècle avec 282 habitants.

Le conflit de la première guerre mondiale a fait nettement chuté le nombre d'habitants comme c'est le cas de nombreuses communes rurales et agricoles en France. La perte a été de 10% de la population.

Depuis, la population de la commune n'a pratiquement pas cessé de diminuer du fait de l'exode rural, qui commence très tôt pour cette commune, avant le conflit de la seconde guerre mondiale.

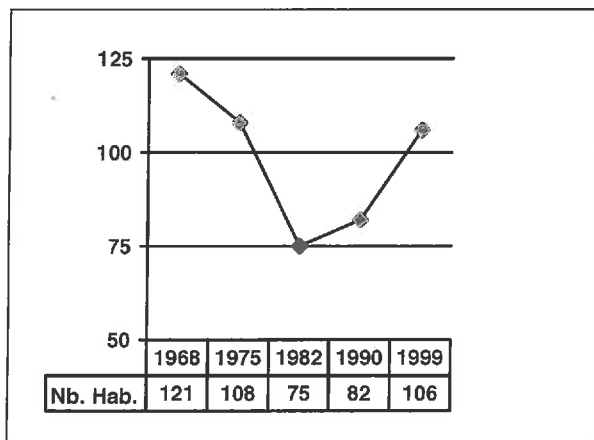
La diminution de la population se fait de manière pratiquement constante. En 1982, le minimum de population est atteint avec seulement 75 habitants soit à peine plus du quart de la population maximale qu'aït connu la commune.

Dans les vingt dernières années, la population croît légèrement essentiellement en raison de l'implantation de personnes venues de l'extérieur.

1.2. Détail de l'évolution de la population entre 1975 et 1999

source : statistiques INSEE, recensement 1999

	1975		1982		1990		1999	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Population municipale	108		75		82		106	
Mouvement naturel	-6	-0,92 (% annuel)	-4	-0,64 (% annuel)	+6	+0,72 (% annuel)	+0,72 (% annuel)	
Solde migratoire	-27	-4,13 (% annuel)	+11	+1,76 (% annuel)	+18	+2,17 (% annuel)	+2,17 (% annuel)	
Variation	-33	-5,05 (% annuel)	+7	+1,12 (% annuel)	+24	+2,89 (% annuel)	+2,89 (% annuel)	



Entre 1975 et 1982 le mouvement naturel comme le solde migratoire étaient encore négatifs : peu de naissances ne compensant pas les décès et départs d'habitants.

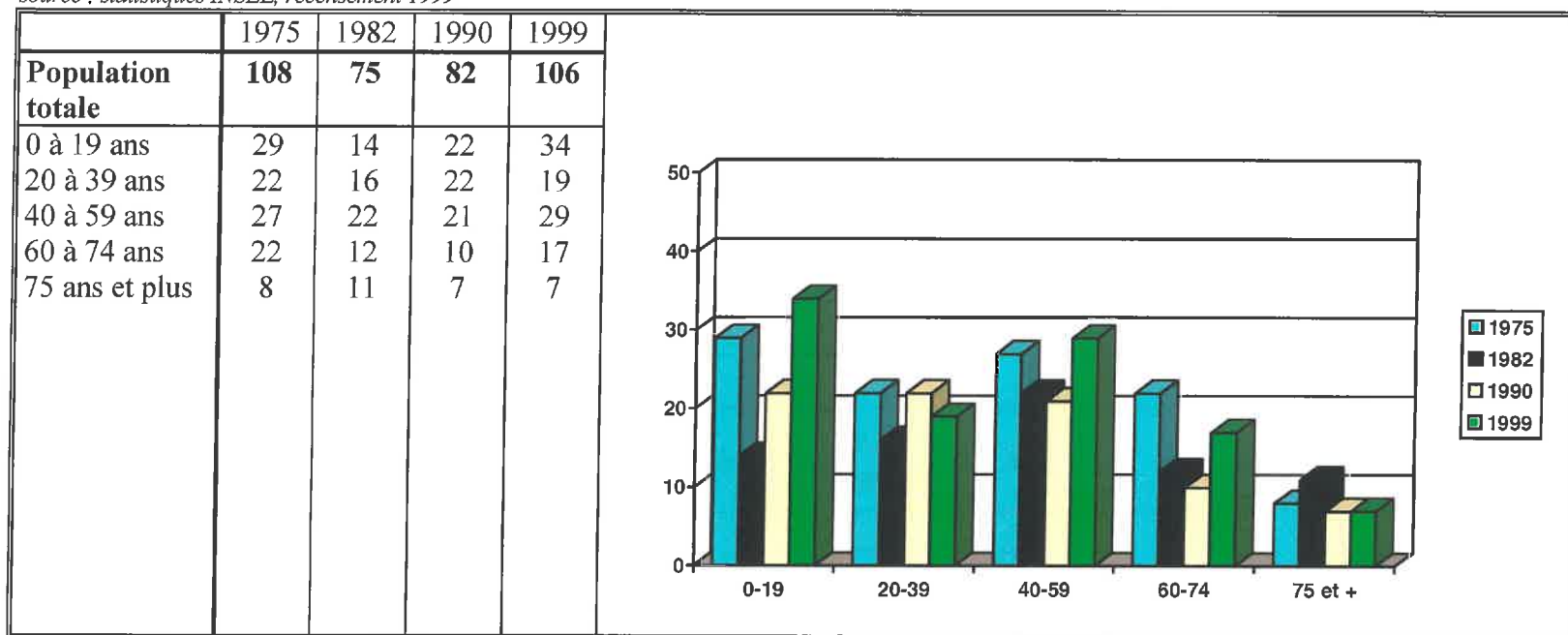
De 1982 à 1990, l'arrivée de nouveaux habitants (solde migratoire) se faire nettement sentir et commence le redressement de la courbe de la population. Par contre, le mouvement naturel est encore négatif, le nombre des naissances ne compensant toujours pas celui des décès.

A partir de 1999, les deux mouvements sont positifs.

Entre 1990 et 1999 l'effet de l'arrivée des nouveaux habitants sur la période 1982-1990 se faire sentir avec 6 naissances.

1.3. Pyramide des âges

source : statistiques INSEE, recensement 1999



La plus jeune tranche d'âge, après avoir connu un fort creux en 1982, est en forte croissance ce qui amène un rajeunissement de la population. La seconde tranche d'âge oscille autour d'un équilibre de 20 personnes.

Les tranches d'âges 40-59 et 60-74 ans ont elles aussi augmenté.

La dernière tranche d'âge reste stable.

Au dernier recensement, la population est jeune avec 50% ayant moins de 40 ans, à peine un quart de la population a plus de 60 ans.

1.4. Evolution des ménages

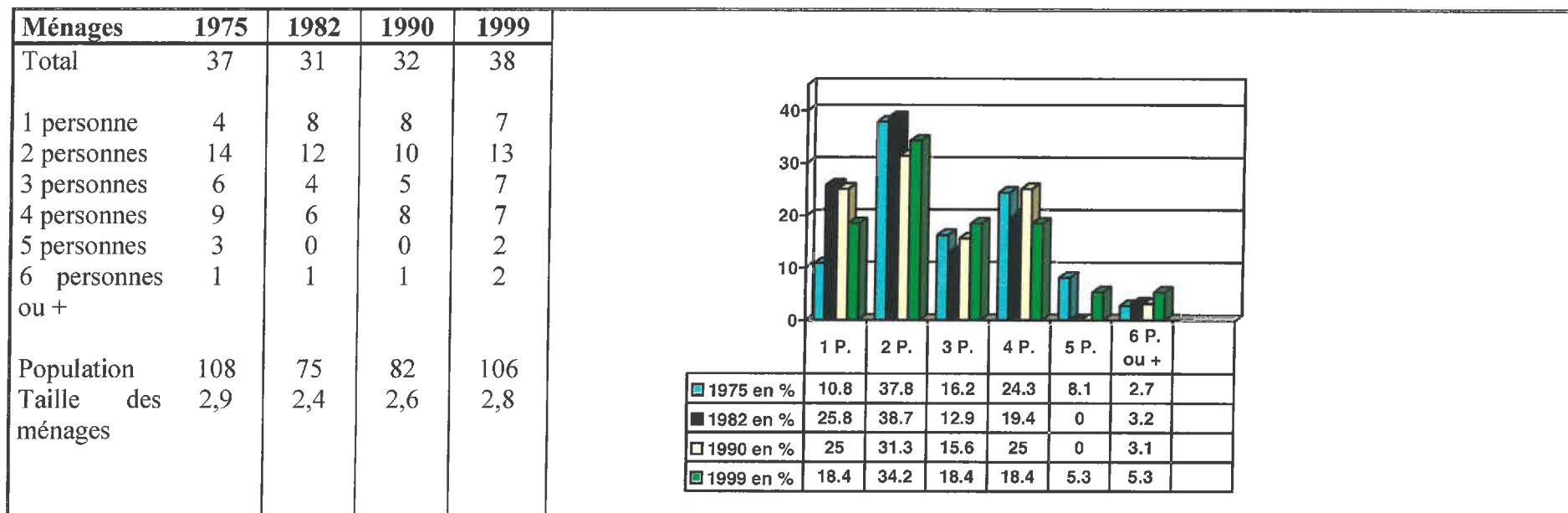
Taille moyenne des ménages	1975	1982	1990	1999
Nb de ménages	37	31	32	38
Population des ménages	108	75	82	106
Taille des ménages	2,9	2,4	2,6	2,8

Après avoir connu un minimum en 1982, le nombre moyen de personnes par ménage retrouve presque en 1999 la valeur de 1975.

Le nombre de ménages à 1 personne reste stable depuis 1982.

Le ménage le plus fréquent est composé de deux personnes, cependant les autres ménages restent importants en nombre, la répartition de ceux-ci étant très régulière.

Contrairement à de nombreuses communes, il y a des ménages de 5 personnes ou plus en 1999.



II LES ACTIVITES ECONOMIQUES

2.1. *Secteurs d'activités*

Mis à part les emplois agricoles, on note la présence d'une fonderie d'art employant une quinzaine de salariés.

La majorité des emplois des habitants se trouvent dans les agglomérations voisines de Montmirail (11Km), Sézanne (21Km) ou encore Connantre (33Km).

La seule activité pouvant se rattacher aux activités industrielles est l'exploitation pétrolière avec la présence de 5 plates-formes pétrolières sur le territoire communal. Cependant, ces installations ne génèrent pas d'emploi sur la commune du fait qu'elles fonctionnent automatiquement et ne nécessitent pas de personnel en permanence.

Il n'y a pas de commerces établis sur le territoire communal.

Des commerces ambulants desservent la commune, à savoir :

- un boucher-charcutier à raison de deux passages par semaine ;
- un boulanger à raison d'un passage tous les deux jours.

Dans le village est implanté un atelier de mécanique générale et de motoculture.

En profession libérale, un kinésithérapeute exerce sur la commune.

En matière de tourisme, aucune structure n'est présente.

Activités agricoles :

Les exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune sont au nombre de 6 pour l'année 2003.

La commune a bénéficié en 1972 d'un remembrement rural permettant une exploitation plus rationnelle des terres agricoles.

Le recensement agricole de l'année 2000, donne des précisions quant au nombre total d'exploitations travaillant sur le territoire communal ainsi que des renseignements concernant leurs caractéristiques.

Pour l'année 2000, on recensait 7 exploitations travaillant sur le territoire communal.

La Superficie Agricole Utilisée (SAU) communale, c'est-à-dire les superficies localisées sur la commune, est de 994 hectares.

La superficie agricole utilisée des exploitations, c'est-à-dire les surfaces utilisées par les exploitations ayant leur siège sur la commune quelle que soit la localisation des parcelles, est de 867 hectares.

A la vue des tableaux statistiques qui suivent plusieurs constations simples peuvent être faites pour l'intervalle des vingt dernières années :

- le nombre d'exploitations diminue peu à peu alors que la superficie agricole utilisée moyenne, à l'inverse, a augmenté de 16% ;
- la superficie des terres destinées à la production fourragère a été divisée par deux essentiellement au profit des terres labourables notamment celles destinées à la production de blé ou colza ;
- l'élevage bovin a été réduit de 20%, l'élevage de volailles a été divisé par quatre ;
- le mécanisme agricole continue sa progression non pas en nombre du fait de la diminution du nombre d'exploitations mais en type de matériel de plus en plus puissant (tracteur de 135 ch. DIN et plus) ;
- la population vivant des activités agricoles diminue.

Taille moyenne des exploitations

Année	Nb Exploitations			Superficie agricole utilisée moyenne en ha (2)		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Exploitations professionnelles (1)	c	c	c	c	c	c
Autres exploitations	c	c	c	0	c	c
Toutes exploitations	9	8	7	83	99	124
Exploitations de 100 ha et plus	3	5	5	124	126	142

(1) Exploitations dont le nombre d'unité de travail annuel (UTA) est supérieur à 0.75 et la marge brute standard est supérieur ou égale à 12 hectares équivalent blé.

(2) Les superficies renseignées ici sont celles des exploitations ayant leur siège sur la commune quelle que soit la localisation des parcelles. Elles ne peuvent être comparées à la superficie totale de la commune ;

c : Résultat confidentiel non publié, par application de la loi sur le secret statistique.

Evolution des superficies agricoles :

Année	Nb Exploitations			Superficies (ha) *		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Superficie agricole utilisée	9	8	7	745	794	867
Terres labourables	9	8	7	641	744	820
<i>dont céréales</i>	8	8	7	554	473	535
Superficie fourragère principale	9	8	6	167	85	74
<i>dont superficie toujours en herbe</i>	8	8	6	103	50	47
Blé tendre	8	8	7	272	270	331
Orge et escourgeon	7	7	7	88	144	145
Maïs-grain et maïs-semence	8	7	6	177	56	58
Betterave industrielle	0	0	0	0	0	0
Colza grain et navette	4	7	7	23	117	179

* Superficie des exploitations ayant leur siège sur la commune quelle que soit la localisation des parcelles.

Cheptel :

	Nb Exploitations			Effectif		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Total bovins	8	5	5	349	200	277
dont total vaches	7	3	4	158	94	137
Total volailles	7	4	3	236	105	55
Vaches laitières	3	c	c	103	c	c
Vaches nourrices	4	c	3	55	c	35
Total ovins	c	0	0	c	0	0
dont brebis mères	c	0	0	c	0	0
Total porcins	3	c	0	8	c	0
dont truies mères	0	0	0	0	0	0
Poulets de chair et coqs	4	c	c	53	c	c

c : résultat confidentiel non publié, par application de la loi sur le secret statistique.

Moyens de production :

	Exploitations			Superficie (ha) ou parc (en propriété et copropriété)		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Superficie en fermage	8	6	7	474	558	705
Tracteurs	8	7	6	31	31	23
<i>Dont tracteurs de 80 ch. DIN et plus</i>	6	7	6	8	17	13
<i>Dont tracteurs de 135 ch. DIN et plus</i>	...	c	3	...	c	4
Moissonneuse-batteuse	8	7	6	8	7	6
Presse à grosses balles	...	c	c	...	c	c

c : Résultat confidentiel non publié par application de la loi sur le secret statistique.

... : Résultat non disponible.

Population – main d'œuvre

(UTA : une Unité de Travail Annuel est la quantité de travail agricole d'une personne à temps complet pendant une année)

	Effectif ou UTA		
	1979	1988	2000
Chefs et coexploitants à temps complet	8	10	7
Population familiale active sur les exploitations	20	16	11
UTA familiales	17	14	8
UTA salariés *	3	2	1
Total UTA (y compris ETA-CUMA)	20	16	9
<i>Chefs féminins et coexploitantes</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>c</i>

La population familiale active comprend toutes les personnes, membres de la famille du chef d'exploitation ou des co-exploitants (y compris ceux-ci), travaillant sur l'exploitation.

* : il s'agit des salariés permanents et occasionnels n'appartenant pas à la famille du chef d'exploitation ou des co-exploitants.

c : Résultat confidentiel non publié par application de la loi sur le secret statistique.

Age des chefs d'exploitation et des coexploitants

	1979	1988	2000
Total	9	11	9
Moins de 40 ans	c	5	c
40 à moins de 55 ans	5	3	5
55 ans et plus	c	3	c

	<40 ans	40-55 ans	>=55 ans
1979 en %		55.6	
1988 en %	45.5	27.3	27.2
2000 en %		55.6	

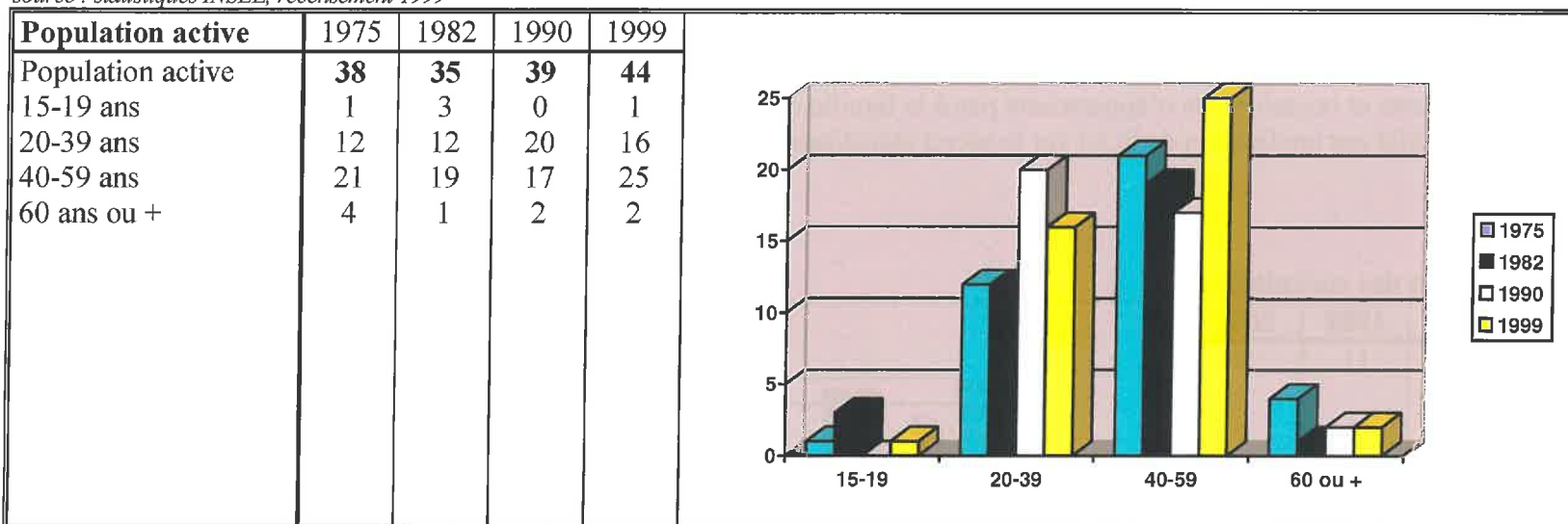
c : Résultat confidentiel non publié par application de la loi sur le secret statistique.

Statut :

	Exploitations		
	1979	1988	2000
Exploitations individuelles	9	6	4

2.2. Population active

source : statistiques INSEE, recensement 1999



La population active pour la tranche d'âge 15-19 ans reste à des valeurs très faibles.

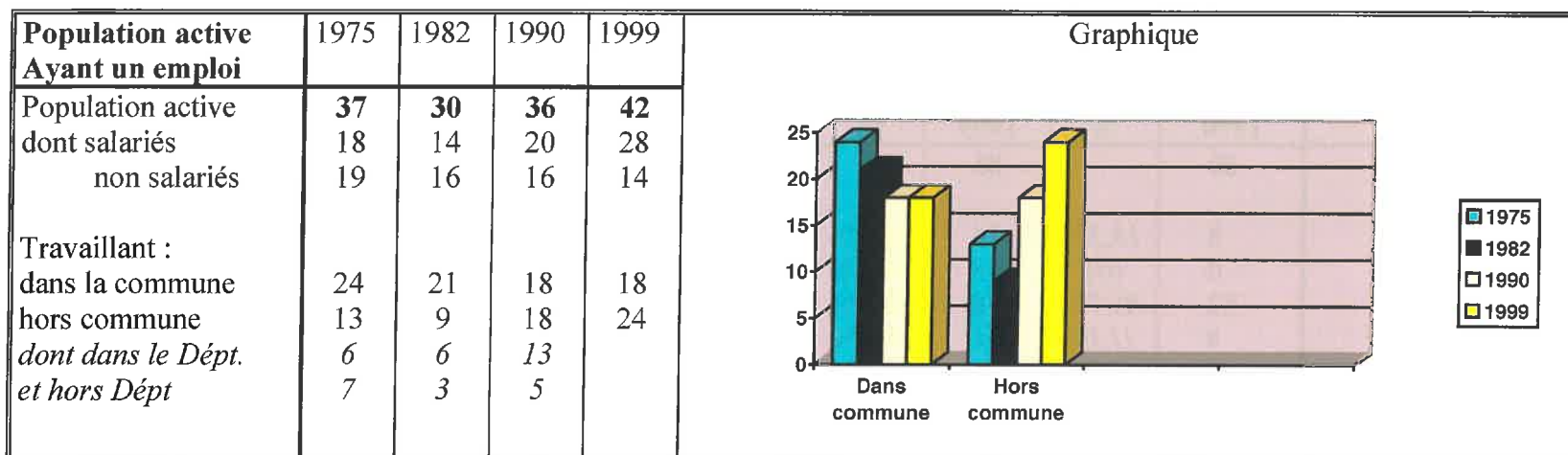
La population active dans la tranche 20-39 ans a connu un maximum en 1990 puis a légèrement diminué contrairement à la pyramide des âges.

La population active des 40-59 ans a connu une baisse jusqu'en 1982 puis a de nouveau augmenté.

La population active au-delà de 60 est stable.

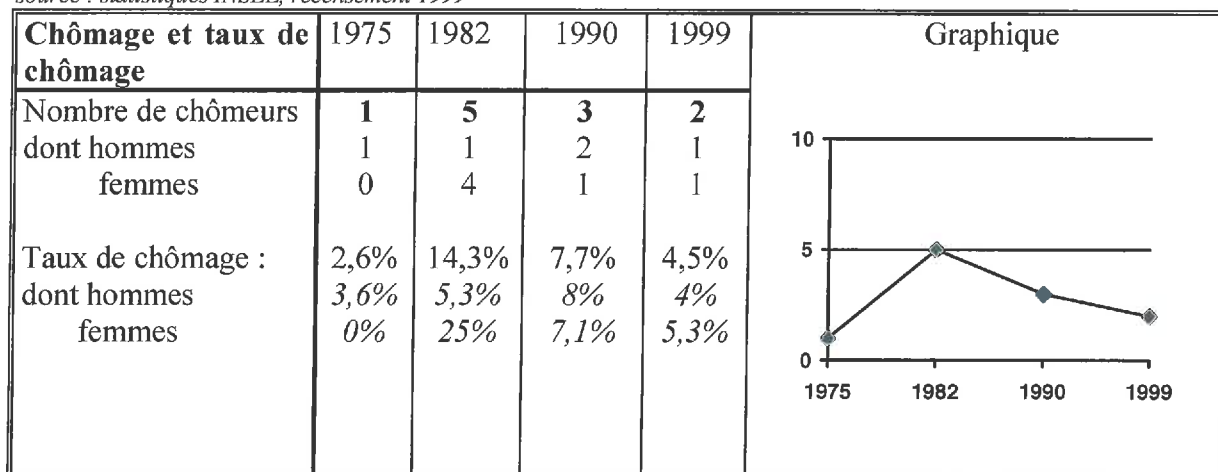
Globalement la population active est en en légère hausse depuis 1982.

source : statistiques INSEE, recensement 1999



La part des emplois sur la commune reste à peu près stable. Par contre la progressions des emplois hors commune est en nette augmentation depuis 1982 ce qui correspond à l'arrivée de nouveaux habitants. Ceux-ci trouvent leur emploi à l'extérieur de la commune, essentiellement à Montmirail où sont implantés les commerces, services, l'artisanat et l'industrie. La part des emplois hors du département est toujours présente du fait de la position géographique de la commune presque en limite ouest du département de la Marne.

source : statistiques INSEE, recensement 1999



Après avoir connu un maximum en 1982, le chômage a amorcé une baisse. Il est plus faible que la moyenne nationale. Proportionnellement, en 1999, le chômage atteignait plus la population féminine de la commune.

2.3. Niveau d'études

Les personnes de 15 ans ou plus qui ne sont pas élèves ou étudiants, sont réparties selon le dernier diplôme obtenu.

source : statistiques INSEE, recensement 1999

	1990	%	1999	%
Population de 15 ans ou plus	60		85	
Aucun diplôme déclaré	8	13,3%	14	16,5%
Etudes en cours	0	0%	13	15,3%
Diplômés	52	86,7%	58	68,2%
dont CEP	8	13,3%	12	14,1%
BEPC	8	13,3%	9	9,4%
CAP, BEP	24	40%	20	23,5%
Bac, Brevet prof.	4	6,7%	9	10,6%
Bac+2	8	13,3%	6	7,1%
Diplômé études supérieures	0	0%	3	3,5%

III LES CONSTRUCTIONS

3.1. Parc de logement

Le parc logement reste stable en nombre.

Les résidences secondaires sont en nette diminution depuis 1982, tout en restant en forte proportion en comptant 40% des logements.

Les logements vacants, après avoir connu un maximum en 1990, ont diminué de moitié pour représenter près de 7% des logements.

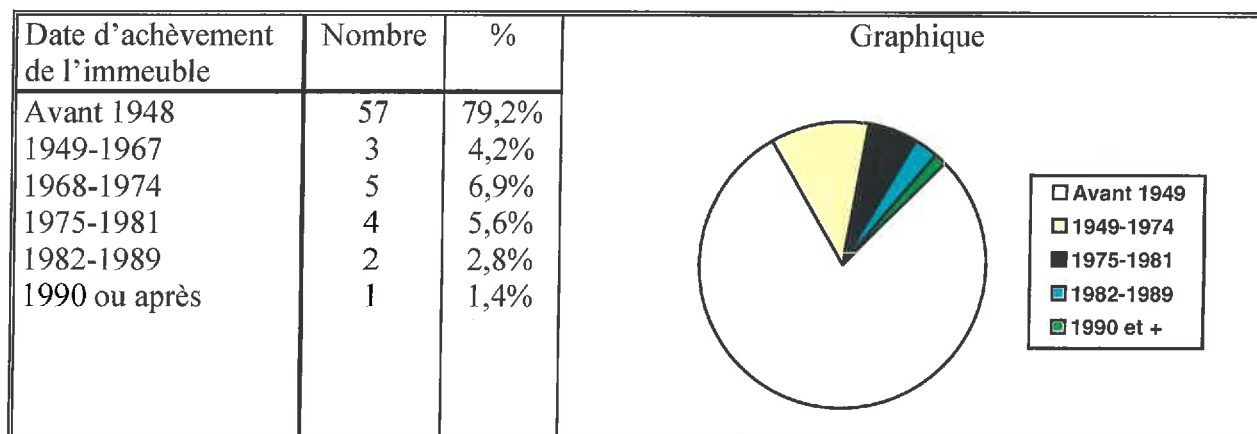
La situation du logement est quasiment identique à celle connue en 1975.

source : statistiques INSEE, recensement 1999

Parc de logement	1975	%	1982	%	1990	%	1999	%	Graphique année 1999
Nombre de logements	71		77		78		72		

Parc de logement	1975	%	1982	%	1990	%	1999	%	Graphique année 1999
Résidences									
principales	37	52,1	31	40,3	32	41	38	52,8	
secondaires	30	42,3	39	50,6	35	44,9	29	40,3	
logements vacants	4	5,6	7	9,1	11	14,1	5	6,9	

3.2. Age des constructions en 1999



L'âge des constructions est élevé : 90,3% du bâti a plus de 25 ans et surtout 79,2% a plus de 50 ans.

Les constructions récentes (moins de 20 ans) représentent 4,2% du bâti de la commune.

source : statistiques INSEE, recensement 1999

3.3. Les résidences principales en 1999

Les résidences principales sont essentiellement des maisons individuelles spacieuses comprenant généralement 5 pièces ou plus et correctement équipées en élément de confort (chauffage, sanitaires...)

RESIDENCES PRINCIPALES			
Type de logement	Nombre	%	
Maison individuelle ou ferme	37	97,4%	☐ Maison individuelle ☐ Immeuble ☐ Autre
Dans immeuble collectif	0	0	
Autre	1	2,6%	
Statut d'occupation			
Propriétaire	26	68,4%	☐ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Logé gratuit
Locataire	9	23,7%	
Loué vide privé	9		
HLM	0		
Logé gratuit	3	7,9%	
Nombre de pièces			
1	0	0%	
2	2	5,3%	
3	5	13,2%	
4	9	23,7%	
5	11	28,9%	
6 ou +	11	28,9%	
Éléments de confort			
Chauffage. central collectif	0	0%	
Chauffage. central individuel	21	55,3%	
Sans chauffage. Central	17	44,7%	
WC extérieur	0	0%	
WC intérieur	38	100%	
Sans baignoire ni douche	0	0%	
Sans baignoire ni douche ni wc	0	0%	
Baignoire ou douche	38	100%	

Nombre de voitures du ménage	1990	%	1999	%
0	5	15,6%	3	7,9%
1	13	40,6%	16	42,1%
2 ou plus	14	43,8%	19	50,0%

SUR-OCCUPATION ET SOUS-OCCUPATION DES RESIDENCES PRINCIPALES							
	1 pers.	2 pers.	3 pers.	4 pers.	5 pers.	6 pers. ou +	Total.
1 pièce	0	0	0	0	0	0	0
2 pièces	1	0	1	0	0	0	2
3 pièces	3	2	0	0	0	0	5
4 pièces	1	3	3	1	0	1	9
5 pièces	1	5	2	2	1	0	11
6 pièces ou +	1	3	1	4	1	1	11
Total	7	13	7	7	2	2	38
Nb de logements en sur-occupation (Nb de personnes $\geq$ Nb de pièces+2) : 1 soit 2,6%							
Nb de logements en sous-occupation (Nb de personnes $\leq$ Nb de pièces-2) : 24 soit 63,2%							

Taille du logement / Taille du ménage : valeurs moyennes pour les résidences principales et pour l'année 1999.

Nombre de personnes par pièce : 0,6

Nombre de personnes par résidence principale : 2,8

Nombre de pièces par résidence principale : 4,6

3.4. Parc locatif

Au recensement de 1999, neuf résidences principales sont constituées par des logements loués, soit 23,7% des résidences principales.

A cette date il n'existait pas de parc locatif social.

IV LES EQUIPEMENTS ET RESEAUX

4.1. Scolaire

La commune de Morsains fait partie d'un regroupement scolaire avec les communes de Le Gault-Soigny et Tréfols pour les écoles maternelles et primaires. Les deux écoles sont établies sur la commune de Le Gault-Soigny, hameau de Le Gault.

Un service de cantine est assuré par la commune de Le Gault-Soigny dans les locaux de la salle des fêtes proche des écoles.

L'école primaire se compose de :

- une classe de maternelle ;
- une classe grande section de maternelle et cours préparatoire ;
- une classe commune cours élémentaire première et deuxième année ;
- une classe commune pour les cours moyens première et deuxième année.

Pour l'année 2003 les effectifs sont de treize enfants en maternelle et 54 écoliers du primaire.

L'enseignement secondaire est assuré par les collèges de Montmirail situé à 9 kilomètres et de Sézanne situé à 15 kilomètres.

Le lycée se trouve également à Sézanne.

4.2. Bâtiments et équipements publics

Les bâtiments publics sont constitués par :

- la mairie ;
- la salle des fêtes-foyer ;
- l'église ;
- une remise à matériel de lutte contre l'incendie au village de Morsains ;

Il n'y a pas de terrain de sport, seul un terrain de boules est aménagé.

La commune dispose d'un Centre de Première Intervention (CPI) pour la défense incendie. Il se compose de cinq sapeurs pompiers volontaires qui disposent d'une remise à matériel.

4.3. Vie associative

La vie associative est assurée par le comité des fêtes uniquement.

4.4. Les réseaux

Toutes les constructions de la commune sont alimentées par les réseaux de téléphone, électricité basse tension et alimentation en eau potable. Il n'y a pas de réseau de gaz.

4.4.1. Eau potable

La commune dispose d'un captage sur son territoire.

L'eau est stockée d'une part dans un château d'eau au lieudit « Les Corets » pour un stockage de 420 m³, et d'autre part dans un second château d'eau situé sur la commune de VEZIER pour un stockage de 230 m³.

La distribution est de type gravitaire.

La gestion du captage et du réseau est assurée par le Syndicat de Bonneval auquel adhère la commune.

4.4.2. - Assainissement des eaux usées et pluviales

L'assainissement des eaux usées se fait par des systèmes individuels. Il n'existe pas de réseau ni installations publics d'assainissement.

Les eaux pluviales des voiries sont collectées par un réseau les renvoyant vers différents fossés. Ces fossés évitent la zone du captage d'eau potable.

4.5. Transports collectifs :

Les transports scolaires sont assurés par la communauté de communes de la Brie Champenoise dont le siège est établi à Montmirail.

Mis à part les transports scolaires, la commune de Morsains est desservie par une ligne d'autocars SNCF reliant une fois par jour dans chaque sens les villes de Château-Thierry dans le département de l'Aisne et Romilly dans le département de l'Aube.

A chacune de l'extrémité de cette ligne de car, il est possible de rejoindre Paris grâce aux lignes ferroviaires de la SNCF.

4.6. Traitements des ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères est assuré par la communauté de communes de la Brie Champenoise.

Il a lieu une fois par semaine.

Le tri sélectif est appliqué au ramassage pour les ordures ménagères, pour les plastics, corps creux et cartons, et enfin pour le verre. Des points d'apport volontaire sont également disponibles.

Pour les déchets encombrants, un ramassage est organisé deux fois par an.

Une déchetterie accessible aux habitants de la commune est implantée au hameau de Maclaunay sur le territoire de la commune voisine de Montmirail.

DEUXIEME PARTIE - OBJECTIFS D'AMENAGEMENT

I COMPATIBILITE AVEC LES LOIS D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME

Le territoire de la commune de Morsains n'est pas couvert par un Schéma de Cohérence Territoriale.

La commune n'est pas située dans un rayon de 15 kilomètres de proximité d'une agglomération de plus de 50000 habitants et n'est pas non plus incluse dans un périmètre de parc naturel.

Il n'est signalé aucun Projet d'Intérêt Général (P.I.G.) que l'urbanisme de la commune devrait prendre en compte.

Par conséquent, l'élaboration de la carte communale n'est soumise à aucune prescription particulière et ne nécessite pas de conformité avec un autre document d'urbanisme.

D'autre part, la commune n'est pas traversée par une voie classée à grande circulation qui pourrait engendrer des reculs des constructions.

II PROTECTION L'ENVIRONNEMENT

Il n'est pas signalé de Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F) sur le territoire communal.

Une des caractéristiques de l'environnement se compose de la forêt domaniale du Gault. La délimitation des zones urbaines de la carte communale n'empiète pas sur ce massif forestier.

III RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

3.1 Risques naturels

Le territoire de la commune n'est concerné par aucun risque naturel recensé.

3.2 Risques technologiques

Le territoire communal est traversé par deux canalisations de transport de gaz :

Le Gault-Soigny - Le Vezier ;

Le Gault-Soigny - Barberey ;

La totalité du territoire communal est couverte par la concession de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dite de « Villeperdue » institué par décret en date du 02 octobre 1992.

Une installation classée pour la protection de l'environnement est recensée sur le territoire communal ; il s'agit du GAEC des Orcils (M. Alain LEFEVRE) pour un troupeau de 105 vaches laitières.

Deux installations relevant du régime de déclaration et ne générant pas de périmètre d'isolement sont recensées :

- EARL de la Plaine, M. François GODMET ;
- EARL BRUGGEMAN-MOINEAU.

IV PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Bien que non classés au titre des monuments historiques, deux édifices remarquables sont présents au village de Morsains :

Château du 18^{ème} siècle avec tours du 16^{ème} siècle ;

Eglise du 13^{ème} siècle avec portail de 13^{ème} siècle, chœur, chapelles et clocher du début du 16^{ème} siècle.

A propos du château, il est rappelé que celui-ci (parcelles section B n°501, 502 et 503 pour partie) bénéficie d'une servitude de prospect sur la propriété communale constituée par la parcelle cadastrée section B n°364, servitude créée par acte notarié en date du 30 août 1996 publié au bureau des hypothèques d'Epernay le 15 octobre 1996 volume 4604.

V LES OBJECTIFS ET JUSTIFICATIONS DES DISPOSITIONS DE LA CARTE COMMUNALE

L'élaboration de la carte communale répond essentiellement à un souci de maîtriser le développement et l'implantation des constructions dans les zones actuellement urbanisées du village et du hameau de Leuze, ainsi qu'au périmètre immédiat des différents corps de fermes répartis sur le territoire communal.

Elle permet également de définir des zones constructibles en bordure de ces hameaux lorsque les équipements en voirie et réseaux sont suffisants pour desservir les constructions.

Elle a pour avantage de définir clairement et sans équivoque les parties de territoire ouvertes à la construction.

Pour la partie actuellement urbanisée de la commune, la carte communale doit également permettre l'extension des constructions existantes en laissant un espace constructible suffisant autour de ces constructions.

Au village de Morsains, la délimitation de la zone urbaine suit des limites de parcelles ou bien elle est définie le long des rues sur une profondeur d'environ 30 mètres de manière à ne pas étendre la zone constructible en profondeur.

A la sortie du village, la zone urbaine longe tout le côté ouest de la route des Buteaux. Par contre, une partie seulement de la parcelle située à l'est de la route a été classée dans la zone urbaine.

Ce choix a été retenu du fait de la présence de constructions sur la partie ouest et de manière à limiter les possibilités de construction sur la partie est en raison du dimensionnement des réseaux existants, notamment d'eau potable, qui ne pourraient supporter trop de constructions dans ce secteur.

A l'extrémité nord-ouest du village de Morsains se trouvent deux habitations à l'écart, le long de la route départementale 375. Une petite zone urbaine entoure ces constructions. La liaison avec la zone urbaine du village n'a pas été faite pour des raisons de sécurité liées à la circulation sur la route départementale. De nouvelles constructions entre ces maisons et le village poseraient un problème de sécurité d'accès compte tenu de la vitesse de la circulation et d'une mauvaise visibilité pour entrer ou sortir des propriétés.

Au hameau de Leuze, la zone urbaine englobe les constructions existantes.

Elle s'étend au sud, le long de la rue Charcompte pour incorporer une construction isolée placée à l'angle de la rue et du chemin d'exploitation n°22.

Sur l'autre rive de la rue Charcompte, la zone urbaine ne s'étend pas aussi loin que précédemment. Il a été souhaité limiter les possibilités de construction en raison de la capacité des réseaux et de la voirie.

Au nord du hameau, la zone urbaine englobe les terrains non bâtis situés sur le côté ouest de la rue du Château.

Le côté Est de cette rue n'a pas été intégré à la zone urbaine en raison de la présence supposée de gouffres dans le terrain qui pourrait présenter des risques d'affaissement.

Plus au nord du hameau, la zone urbaine prend en compte quelques maisons isolées.

Les exploitations agricoles ont vu leur nombre diminuer peu à peu.

La disparition des exploitations s'accompagne soit de l'abandon des constructions soit d'une nouvelle utilisation à des fins tout à fait autres que l'agriculture : artisanat, habitation, résidence secondaire...

Le nombre d'exploitations agricoles pouvant encore être appelé à diminuer, le choix a été fait de créer une zone urbaine autour des corps de ferme isolés de manière à permettre une autre utilisation des constructions au cas où l'activité agricole viendrait à disparaître pour ces locaux.

Entre le hameau de Leuze et le village de Morsains existe une maison d'habitation isolée, desservie par la rue Charcompte.

Une zone urbaine spécifique a été créée pour cette construction. Elle est limitée à la propriété supportant l'habitation de manière à ne pas empêcher l'aménagement ou l'extension des constructions existantes sans pour autant permettre de nouvelles constructions sur d'autres propriétés.

Ainsi le développement d'un nouveau hameau n'est pas possible dans ce secteur.

Pour le village de Morsains comme pour le hameau de Leuze, la définition de la zone urbaine doit permettre dans l'avenir de densifier les constructions sans avoir une grande influence sur les terres agricoles.

En effet, la zone urbaine si elle englobe les petites parcelles en arrière des constructions généralement constituées de jardins, elle n'empiète pas sur les grandes parcelles issues du remembrement et destinées à l'exploitation agricole.

La zone urbaine n'a pas d'incidence particulière sur l'environnement car elle reprend essentiellement les zones actuellement bâties de la commune. D'autre part, les espaces définis pour la construction sont suffisamment vastes pour permettre aux constructions d'avoir des systèmes individuels d'épuration des eaux usées puisque la commune ne dispose pas de réseau public d'assainissement.

La zone urbaine n'atteint pas le principal élément naturel de la commune constitué par la forêt du Gault.

L'emprise des différentes zones urbaines liées aux hameaux est particulièrement économe des terres agricoles puisqu'elle reste uniquement en bordure des principales voies de communication où sont déjà implantées des constructions. Ainsi l'extension en profondeur des constructions sur des terres agricoles n'est pas possible.

